

DEPARTEMENT D'INDRE ET LOIRE
Arrondissement de CHINON

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 2 JUILLET 2019

Le deux juillet deux mil dix neuf à vingt heure trente, le conseil municipal de la commune de Bourgueil, légalement convoqué le 26 juin 2019, s'est réuni en l'Hôtel de Ville, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Madame Laurence MOLESINI, Maire

Date d'affichage de la convocation : 27 juin 2019

Nombre de conseillers :
Exercice : 27
Présents : 17
Votants : 20
N° d'ordre : 2019/064bis

Présents : MM. Laurence MOLESINI. Nathalie FABBRI. Cyril MOLESINI. Patrick SICLET. Jacques PIEDOUE. Moïsette REFRAY. Sylvie JACOB. Yves LEROY. Nadine LEROYER. Catherine ECHAPT. Jean-Marc TRESSEL. Michel PERROCHON. Nicole PELLETIER. Régis GIMENEZ. Monique MESLET. Marylène CHARLOT. Jean-Marie BERTIN.

Absents et ayant voté par procuration :

Monsieur Benoît BARANGER à Madame Catherine ECHAPT
Madame Magali L'HERMITE à Madame Sylvie JACOB
Monsieur Jackie FORASTIER à Monsieur Jean-Marc TRESSEL
Monsieur Bertrand MARCHESSEAU à Madame Laurence MOLESINI
Madame Marie-Aude BOURDIN à Monsieur Yves LEROY
Madame Delphine DUTHIL-DEBRAY à Madame Nathalie FABBRI
Monsieur Gérard MIRAND à Monsieur Michel PERROCHON
Monsieur Damien LORIEUX à Monsieur Régis GIMENEZ
Madame Chantal SOULIER à Madame Monique MESLET

Absente : Madame Catherine TENDRON

Le Maire ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité de l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à la nomination d'un secrétaire pris au sein du conseil. Madame Catherine ECHAPT est désignée pour remplir cette fonction qu'elle a acceptée. L'assemblée ainsi composée :

OBJET : Ecole de musique Rossignol – Revalorisation des tarifs – Retire et remplace la délibération n° 2019/064 du 2 juillet 2019

Vu la délibération en date du 5 juin 2018 approuvant la nouvelle tarification de l'école de musique municipale Rossignol de Bourgueil,
Vu la revalorisation des tarifs présentés,

Le conseil municipal,
Entendu le rapport du Maire,
Après avoir délibéré, à la majorité, par 20 voix POUR et 6 voix CONTRE (Régis GIMENEZ. Damien LORIEUX. Chantal SOULIER. Monique MESLET. Marylène CHARLOT. Jean-Marie BERTIN),

ACCEPTTE les tarifs de l'école de musique municipale Rossignol à compter de la rentrée scolaire 2019-2020 comme suit :

Initiation/ découverte de la musique

	QUOTIENT FAMILIAL MENSUEL AU SENS FISCAL		Jardin musical / éveil musical
	Tranches	Barème	Tarif 2019/2020
Elèves de Bourgueil et Harmonie municipale	1 ^{ère} tranche	De 0 à 900€	50 €
	2 ^{ème} tranche	De 901 à 1650€	56 €
	3 ^{ème} tranche	1651€ et plus	68 €
Elèves des communes extérieures	Barème unique		75 €

Parcours Global du musicien

	QUOTIENT FAMILIAL MENSUEL AU SENS FISCAL		Formation musicale
	Tranches	Barème	Tarif 2019/2020
Elèves de Bourgueil et Harmonie municipale	1 ^{ère} tranche	De 0 à 900€	61 €
	2 ^{ème} tranche	De 901 à 1650€	78 €
	3 ^{ème} tranche	1651€ et plus	97 €
Elèves des communes extérieures	Barème unique		112 €
	QUOTIENT FAMILIAL MENSUEL AU SENS FISCAL		Instrument
	Tranches	Barème	Tarif 2019/2020
Elèves de Bourgueil et Harmonie municipale	1 ^{ère} tranche	De 0 à 900€	76 €
	2 ^{ème} tranche	De 901 à 1650€	90 €
	3 ^{ème} tranche	1651€ et plus	109 €
Elèves des communes extérieures	Barème unique		129 €

Envoyé en préfecture le 27/09/2019

Reçu en préfecture le 27/09/2019

Affiché le

SLO

ID : 037-213700313-20190702-20190702_DL064B-DE

	QUOTIENT FAMILIAL MENSUEL AU SENS FISCAL		Pratiques collectives PC
	Tranches	Barème	Tarif 2019/2020
Elèves de Bourgueil et Harmonie municipale	1 ^{ère} tranche	De 0 à 900€	13 €
	2 ^{ème} tranche	De 901 à 1650€	13 €
	3 ^{ème} tranche	1651€ et plus	13 €
Elèves des communes extérieures	Barème unique		13 €

Atelier collectif (seul)

	QUOTIENT FAMILIAL MENSUEL AU SENS FISCAL		Atelier technique vocale Atelier Musiques Actuelles
	Tranches	Barème	Tarif 2019/2020
Elèves de Bourgueil et Harmonie municipale	1 ^{ère} tranche	De 0 à 900€	51 €
	2 ^{ème} tranche	De 901 à 1650€	56 €
	3 ^{ème} tranche	1651€ et plus	68 €
Elèves des communes extérieures	Barème unique		70 €

Musique en famille

	QUOTIENT FAMILIAL MENSUEL AU SENS FISCAL		Atelier parent/enfant
	Tranches	Barème	Tarif 2019/2020
Elèves de Bourgueil et des communes extérieures	Barème unique		25 €

Envoyé en préfecture le 27/09/2019

Reçu en préfecture le 27/09/2019

Affiché le

27 SEP 2019
ID : 037-213700313-20190702-20190702_DL064B-DE

FIXE pour l'année scolaire 2019-2020, la location d'instrument à 110 € ;

APPLIQUE à partir de la 3^{ème} personne d'une même famille, une réduction de 20 % sur le(s) plus jeunes(s) élèves(s), hors musique en famille ;

APPLIQUE une réduction de 10 € sur les ateliers « technique vocale » et « musiques actuelles » pour les élèves de l'harmonie municipale et du Tourdion inscrits à l'école de musique municipale Rossignol ;

APPLIQUE une réduction de 30 % sur les barèmes des tarifs actuels, en cas de place vacante si inscription après janvier de l'année en cours ;

ACCEPTTE le paiement avec les passeports Loisirs jeunes ;

PRECISE que si les familles ne sont pas à jour des factures des années précédentes, l'inscription ne sera pas prise en compte ;

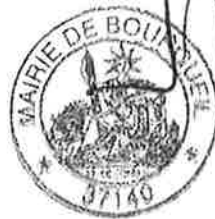
IMPUTE les recettes correspondantes au budget de la commune.

DIT que cette délibération retire et remplace celle du 2 juillet 2019 sous le n° 2019/064.

BOURGUEIL, le 24 septembre 2019

Le Maire,

Laurence MOLESINI



Laurence Molesini

Certifié exécutoire compte tenu

de la réception en sous-préfecture le : 27 SEP. 2019

Publié ou Notifié le :

27 SEP. 2019